

## FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

### Prolongation/réallocation budgétaire d'un projet PRF sans impact sur le coût global<sup>1</sup>

<p><b>Titre du projet :</b> Appui à la prévention et à la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire</p>	<p><b>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO)</b> UNFPA-UNDP-FAO-ONUFEMMES</p>
<p><b>Personne à contacter concernant le projet :</b> Mme Argentina Matavel Piccin Représentante Résidente de l'UNFPA Côte d'Ivoire, Address:01 BP 1747 Abidjan 01, II plateaux, Vallons, Angle Rue J38/J79, Entrée Rue Résidence Bertille. Téléphone: (225) 22 52 94 00 E-mail: amatavel@unfpa.org</p>	<p><b>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :</b> (Ministère du Plan et du Développement, Ministère de la Femme de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité) Programme National de Cohésion sociale, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale, l'Observatoire Nationale de l'Equité et du Genre, Agence National d'Appui au Développement en milieu rural, Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), Interpeace. <b>SNU :</b> UNESCO/UNICEF/ ONUCI (Unité Genre, Civile Affaire,)</p>
<p><b>Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) :</b> 00095619 PBF/CIV/A-3 <i>Utiliser le numéro de projet actuel du MPTF</i></p>	<p><b>Site du projet :</b> Zone 1 : Centre-ouest (Divo/Gagnoa/Vavoua) ; Zone 2 : Ouest (Duékoué/Bloléquin/Guiglo/Zouan-Hounien) Zone 3: Centre-et Nord-est (Bouaké/Bocanda/Bouna)</p>
<p><b>Description du projet :</b> Ce programme vise à renforcer la cohésion sociale à travers la coordination et le renforcement des capacités des acteurs et des populations pour accroître leur forte implication dans la prévention et la gestion pacifique des conflits. Au terme de ce projet, les autorités locales, les comités du foncier rural, les femmes, les jeunes et les populations ont une meilleure connaissance des dispositions de la loi de 1998 sur le foncier rural, sont outillés pour prévenir les conflits et vivent en harmonie à travers notamment la réalisation des activités économiques inclusives. Le projet ciblera en particulier les autorités locales, les organisations féminines et de jeunes, à l'Ouest, au centre et au</p>	<p><b>Budget PBF :</b> <b>Contributions hors PBF (gouvernement) :327,272 USD</b> <b>Budget total du projet : 3,850 000 USD</b></p> <p><b>Date de démarrage du projet :15 juin 2015</b> <b>Date initiale d'achèvement du projet :31 Décembre 2017</b> <b>Nouvelle date d'achèvement (le cas échéant): 30 juin 2018</b></p>





<sup>1</sup> Veuillez utiliser ce formulaire UNIQUEMENT si la prolongation est sans effet sur le coût global ni sans impact significatif sur le résultat visé OU si une réallocation budgétaire pour un même projet a un impact d'au moins 15 % sur une ou plusieurs catégories de dépense. Le Formulaire 3.3 de transmission (« Transmittal Form ») n'est pas nécessaire. Toutefois, un procès-verbal du JSC indiquant qu'il n'y a pas d'objections au changement doit être effectué dans les 3 mois suivant la proposition de changement. Le formulaire et le procès-verbal du JSC devront être soumis au MPTF et au PBSO for information.

sud-ouest de la Côte d'Ivoire	
<p>« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)<sup>2</sup>: 2__ Les principales activités déclinées dans le cadre du programme 2 intègre le genre dans la stratégie de renforcement des capacités techniques des intervenants sur la prévention des conflits (<i>politique, foncier, lié à l'orpaillage, agriculteurs/éleveur, inter et intra communautaire</i>), contribue à la mise en place d'une opinion publique favorable à la promotion du genre à travers la mise en place d'Espaces communautaires dédiés au genre et à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire</p> <p><i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i></p> <p><i>Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i></p> <p><i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i></p> <p><i>Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.</i></p>	
<p><b>Résultats du projet :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les autorités locales, communautaires et les comités de paix assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique des conflits</li> <li>2. L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et favorise la prévention et la résolution pacifique des conflits fonciers</li> <li>3. La cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement</li> </ol>	
<p><b>Domaine de résultat du Fonds</b><sup>3</sup> résumant au mieux l'objectif du projet :</p> <p><b>Domaine PBF N°2 - Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité N°2)</b></p>	

<sup>2</sup> PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

<sup>3</sup> Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien à la mise en application des traités de paix et au dialogue politique (Priorité 1) :
  - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :
  - (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
  - (3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.
- 4) (Re)-mise en place des services administratifs essentiels (Priorité 4).
  - (4.1) Renforcement de la capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'État/ administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat du Fonds).

<i>(Pour les projets financés par le PRF)*</i>	
<b>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO)</b> <i>(un espace de signature par RUNO) UNFPA-UNDP-FAO-ONUFEMMES</i>	<b>Représentant des autorités nationales</b>
Nom du Représentant : <b>Mbaye Diabate Cisse</b> Signature : 	Nom du Représentant du gouvernement partenaire : <b>Madame KABA Niale</b> Signature : 
Nom de l'Agence : <b>RR/RG/HC/DRS/G</b> Date et cachet	Titre : <b>Ministre du Plan et du Développement</b> Date et cachet
Nom du Représentant du PNUD : <b>Luc Grégoire</b> Signature :  Nom de l'Agence : <b>PNUD</b> Date et cachet	Nom du Représentant de la FAO : <b>Dasyva Germain</b> Signature :  Nom de l'Agence : <b>FAO</b> Date et cachet
Nom du Représentant d'ONUFEMMES : <b>Awa Seck</b> Signature Nom de l'Agence : <b>ONUFEMMES</b> Date et cachet Nom de l'Agence : <b>ONUFEMMES</b> Date et cachet	Nom du Représentant de UNFPA : <b>Argentina MATAVEL PICCIN</b> Signature :  Nom de l'Agence : <b>UNFPA</b> Date et cachet <b>07.12.17</b>

**Table des matières**

Longueur maximale 5 pages

- I. Cause des changements apportés au projet et justification .....4**
  - a. Nature du changement et justification.....4**
  
- II. Impact budgétaire .....4**
  - a. Révision du budget.....5**

## **I. Cause des changements apportés au projet et justification**

### **a. Nature des changements et justification:** *Cette section définit la nature de la révision recherchée et la justification de ce changement.*

Le processus de prévention et de gestion pacifique a connu des avancées significatives en Côte d'Ivoire grâce à l'appui du programme 2 du Plan Prioritaire 2 (programme actuel). Les principaux résultats obtenus sont les suivants :

- (i) Les autorités administratives sont outillées, engagées et contribuent à la gestion pacifique des conflits à l'exemple du règlement des conflits de Bouna et de Bayota (rapport de suivi et cf. Rapport PBF ONP, 2015, P23) ;
- (ii) 352 acteurs locaux, leaders et autorités de 14 régions (152 membres du Corps préfectoral et 200 leaders communautaires et membres d'OSC) ont été renforcées et sont actifs dans les régions et ont contribué à la baisse des conflits dans le pays spécifiquement avec l'appui de 40 comités de paix dans les sous-préfectures et villages des zones d'intervention du programme
- (iii) Trois (03) documents stratégiques d'orientation et de formation sur la cohésion sociale sont disponibles notamment a) la "stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale 2016-2020" et du "programme national de cohésion sociale 2016-2020 révisé" et le b) Un document national harmonisé de formation sur la culture de la paix la prévention des conflits et la promotion de la cohésion sociale c) Le document de Stratégie et un plan de communication de proximité sur la sécurisation foncière de la loi de 1998 ciblée sur la communauté est disponible;
- (iv) la clarification des droits fonciers a contribué au règlement des conflits et les communautés se sont engagées dans la prévention des conflits fonciers, la certification des terres et la délimitation des villages dans 250 localités des zones de mise en œuvre du programme ;

Cependant, ce processus de renforcement des capacités des principaux animateurs des infrastructures de paix pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix a connu des retards dans la réalisation d'infrastructures impliquant les partenaires nationaux et devant contribuer à la pérennisation des initiatives.

### **Il s'agit des principales activités suivantes :**

1. Appuyer la réhabilitation et la mise en place d'Espaces amis des Femmes pour la paix à Bayota, Ogboudou et Bouna
2. Acquérir et mettre en fonctionnement le Système Intégré d'Informations stratégiques (Progiciel) de prévention, de gestion des conflits et de consolidation de la paix a connu un retard en raison des difficultés liées à la sélection d'opérateur disposant d'expériences suffisantes dans le domaine.
3. Organiser l'atelier national de validation de la stratégie de communication sur la loi 1998 du foncier rural ciblée sur les communautés est mise en œuvre
4. Disséminer la stratégie de communication sur la loi 1998 du foncier rural ciblée sur les communautés
5. Appuyer l'évaluation globale du projet

### **Les retards enregistrés sont liés aux facteurs suivants :**

1. Les contraintes administratives dans la finalisation des dossiers d'appel d'offre (accord

- entre le Ministère de la construction et le Ministère de la Femme de la Protection de l'enfant de la Solidarité)
2. Les lourdeurs administratives avec les partenaires de matériels informatiques complémentaires pour couvrir de nouvelles circonscriptions administratives a connu un retard
  3. Le processus long de validation du document de la stratégie de communication sur la loi du 1998 du foncier rural

**Les actions prises pour surmonter les retards enregistrés :**

- Le document d'appel d'offre est disponible en attente de publication (accord entre le Ministère de la construction et le Ministère de la Femme de la Protection de l'enfant de la Solidarité) ;
- Les documents de contractualisation notamment la passation de marché et la sélection des fournisseurs sont en cours de finalisation ;
- Les TDR pour l'atelier de validation du document de la stratégie de communication sur la loi du 1998 du foncier rural sont disponibles ;

**II. Impact budgétaire**

**a. Révision du budget**

Ces retards ont impacté sur l'utilisation budgétaire et au 30 Août 2017, la consommation financière est la suivante :

Budget total : 3, 850,000 USD pour 3,041,451 USD de dépense soit 79% de taux de consommation annuel.

**Niveau d'exécution budgétaire par Agence**

Agence SNU	Montant planifié	Montant engagé	Taux d'exécution Budget
ONU Femmes	500 000	500,000	100%
UNFPA	1, 400 000	1,231 635	87%
FAO	1, 150,000	931,500	81%
UNDP	800 000 USD	378,316	48,39 %
<b>Total</b>	<b>3,850,000</b>	<b>3,041,451</b>	<b>79%</b>

En conclusion, cette demande de prolongation sans coût sur le budget total et le budget par catégorie est formulée afin d'achever d'ici le 30 juin 2018 les travaux entamés, consommer 21% du budget initial restant et procéder également à l'évaluation globale du projet.



**Tableau 1: Activité budgétaire du projet**

Numéro du produit/activité	Nom des produits	Entité bénéficiaire lead <sup>4</sup> de l'ONU et autres Agences <sup>5</sup> participantes par produit	Budget des produits	Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)
<b>Résultat 1 : Les autorités locales, communautaires et les comités de paix assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique</b>				
Produit 1.1	Les capacités des autorités locales, chefs traditionnels et membres des comités de paix sont renforcées la prévention et la gestion pacifique des conflits dans leur zone d'intervention	UNDP UNFPA ONU Femme CA	800 000	Réaliser les formations sur les techniques de règlement des conflits. Appuyer la DGAT et les acteurs pour l'acquisition en fonctionnement du Système Intégré d'Informations stratégiques (Progiciel) de prévention, de gestion des conflits et de consolidation de la paix a connu un retard en raison des difficultés liées à la sélection d'opérateur disposant d'expériences suffisantes dans le domaine
Produit 1.2	Les capacités techniques de coordination du PNCS sont renforcées en matière de consolidation de la paix	UNFPA ONU Femmes UNDP CA	150 000	Il s'agit de recruter un expert pour apporter une assistance technique, au PNCS pour élaborer les documents de cartographie des conflits du PNCS et de stratégie de coordination. La mise en place d'une infrastructure de paix durable sera nécessaire.
<b>Résultat 2 : L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et favorise la prévention et la résolution des conflits</b>				
Produit 2.1	Une stratégie de communication sur la loi 1998 du foncier rural ciblée sur les communautés est mise en œuvre	FAO ONU Femmes	200000	Document est techniquement validé il ne reste plus que l'organisation de l'atelier national et sa dissémination
Produit 2.2	Les connaissances des populations (femmes, hommes, jeunes filles/hommes) notamment celles du milieu rural, sont renforcées sur les dispositions de la loi de 1998 du foncier rural	FAO ONU Femmes CA	400000	Les ateliers de restitution des campagnes à Bouna et Bocanda ont permis de faire des ajustements et qui devront être porté à la connaissance de la population (atelier et radio à Bocanda Bouna et Guiglo) et en appui à l'agence foncière rural AFOR
Produit 2.3	La prévention, la médiation et la gestion pacifique des conflits sont renforcées sur les dispositions de la loi de 1998 du foncier rural	FAO ONU Femmes CA	250000	Le document harmonisé UN est validé et sa dissémination est en cours
Produit 2.3	Les capacités des communautés notamment les comités villageois de gestion foncière sont renforcés pour	FAO ONU Femmes CA	300000	La certification de 72 ha de basfonds à l'ouest s'avère plus couteux du fait de leur disparité sur 2 régions et 5 sous-préfectures

<sup>4</sup> En Gras les Agences Lead par produit et les autres Agences qui participent à la réalisation du programme

	réaliser la prévention, la médiation et la gestion pacifique des conflits			
<b>Résultat 3 : la cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement</b>				
Produit 3.1	Les capacités des femmes, et groupes de jeunes y compris des jeunes sont renforcés en vie associative, et de gestion de projet y compris les Activités Génératrices de Revenus	ONU Femmes UNFPA FAO UNDP	500 000	Contractualisation avec les structures d'encadrement et de formation en comptabilité simplifiée, vie associative, montages de projet économique et micro-financement
Produit 3.2	Les plates-formes et espaces d'échanges, de dialogue participatif et de promotion de la cohésion sociale sont fonctionnels	UNFPA UNDP ONU Femmes	850 000	Il s'agira de renforcement de capacité en genre et prévention de conflit et réhabilitation et d'équipements d'Espace physique Ami des femmes pour exercer leur rôle de médiatrices et d'encadrement des groupements bénéficiaires d'activité génératrice de revenus. Appui à la mise en place de comité de suivi et de pérennisation locaux Cette stratégie complète celle en cours dans le cadre du projet IRF « genre et consolidation de la paix »
Produit 3.3	Les capacités des groupements féminins et de jeunes sont renforcées en matière de d'actions de rapprochement, de cohésion sociale, de prévention et résolution des conflits notamment les conflits communautaires autres que le fonciers	UNFPA UNDP ONU Femmes	200 000	Il s'est agi de renforcement de capacité pour la réalisation effective d'activité collectives d'intérêt commun favorisant la cohésion sociale ( <i>formation de relais communautaires pour la sensibilisation à la paix, dialogue participatif et communautaires, discussion de groupe, causerie éducative des relais, étude d'évaluation des initiatives de consolidation de la paix</i> )
Produit 3.4	L'appui technique, financier et de gestion est apporté aux groupements féminins et de jeunes et pour l'utilisation des terres cultivables de manière durable et pacifique	FAO UNDP ONU Femmes CA	300 000	Fournir une assistance technique et financière pour l'utilisation des terres cultivables et appuyer la formation des responsables des producteurs en techniques de programmation, de collecte groupée, de commercialisation.
<b>Résultat 4 : Appui à la coordination, au suivi évaluation et à la communication sur les résultats du programme</b>				
	La coordination effective des acteurs et la réalisation des activités est assurée grâce à l'appui de l'équipe du Coordonnateur de programme	UNFPA	200 000 usd	1. Recrutement d'un Coordonnateur national et d'une assistante administrative, (27 mois) 2. Réalisation d'étude et d'évaluation du programme 2 3Organisation des ateliers, des missions conjointes avec les partenaires nationaux, production des supports de communication et de visibilité des



				résultats du programme
TOTAL		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UNFPA : 1 400 000 USD</li> </ul>	<b>3 850 000 USD</b>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FAO : 1150 000 USD</li> </ul>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UNDP : 800 000 USD</li> </ul>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Onu femmes : 500 000 USD</li> </ul>		

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO<sup>6</sup>

CATEGORIES	Amount Recipient Agency : UNFPPAUSD	Amount Recipient Agency : ONU Femmes USD	Amount Recipient Agency : FAO/USD	Amount Recipient Agency : UNDP/USD	Augmentation/ diminution:	TOTAL USD
1. Personnel et autres employés	100,000.00	50,000.00	160,000.00	100,000.00	0	410,000.00
2. Fournitures, produits de base, matériels	320,000.00	50,000.00	230,000.00	130,000.00	0	730,000.00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	200,000.00	100,000.00	80,000.00	100,000.00	0	480,000.00
4. Services contractuels	300,000.00	150,000.00	400,000.00	200,000.00	0	1,050.00
5. Frais de déplacement	78,411	17,290.00	84,766.00	67,664.00	0	248,131.00
6. Transferts et subventions aux homologues	110,000.00	100,000.00	0	150,000.00	0	360,000.00
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	200,000.00	0	120,000.00	0	0	320,000.00
Sub-Total Project Costs	1,308,411	467,290	1,074,766	747,664,00	0	3,598,131
8. Indirect Support Costs*	91,589	32,710	75,234.00	52,336.00	0	251,869
<b>TOTAL</b>	<b>1,400,000.</b>	<b>500,000.00</b>	<b>1150,000.00</b>	<b>800,000.00</b>	<b>0</b>	<b>3.850 000</b>

\* Le taux ne doit pas dépasser 7 % du total des catégories 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds, et doit être conforme aux règles et procédures de chaque RUNO. On notera que les coûts directs induits par l'Agence exécutant le projet doivent être comptabilisés dans la rubrique budgétaire correspondante, conformément aux règlements, règles et procédures de l'Agence en question.

<sup>6</sup> Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une demande de prolongation n'ayant pas d'impact sur le coût global, le sous-total et le total du budget doivent demeurer identiques à ceux du descriptif de projet d'origine approuvé.